

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 14 octobre 2022
Délibération n°4

L'An deux mille vingt-deux le quatorze octobre à 20h30, le Conseil Municipal
convoqué le dix octobre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice -
MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe -
BARONNAT Bernard - COQUILLAT Catherine - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT
Céline - JEANNE Virginie - CAIRE Maéva - CARRE-PIERRAT Amandine - MOSSO Véronique -
VERNET Laurent - ALDEBERT Gérard

Absents :

Procurations :

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'article L.2121-22 du Code Général des
Collectivités Territoriales dispose que « *Le conseil municipal peut former des commissions
chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à
l'initiative d'un de ses membres* ».

Madame le maire expose qu'afin de permettre la continuité du service public et la mise en
œuvre, dans les plus brefs délais, de la politique souhaitée par le conseil, il convient de
procéder à la création de ces commissions municipales, qu'elle présente au conseil et dont
la liste est annexée à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2121-
22 et L.2143-2 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

➤ **Approuve** la liste des commissions telle qu'elle figure en annexe à la présente
délibération ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Publié le 17/10/2022 20:50
ID : 005-200064657-20221014-DCM141022_4-DE

[Handwritten signatures and scribbles in black and blue ink]

avec la

Diessau

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Annexe à la délibération n°4 du 14 octobre 2022

Madame Gaëlle MOREAU, Maire, est présidente de droit de la totalité des commissions municipales.

Commission budget - finances

Ensemble du conseil municipal

Commission urbanisme

Maryline FISCHER

Rémi MOUGIN

Gérard MOUTIER

Luc KIRKYACHARIAN

Catherine COQUILLAT

Céline VIESSANT

Laurent VERNET

Véronique MOSSO

Commission vie locale

(Affaires sociales / vie associative / lien social)

Maryline FISCHER

Alice GRANET

Bernard BARONNAT

Céline VIESSANT

Virginie JEANNE

Maéva CAIRE

Laurent VERNET

Véronique MOSSO

Commission travaux / Sécurité / Voirie / Environnement

Maryline FISCHER

Rémi MOUGIN

Gérard MOUTIER

Jean-Pierre HERMITTE

Philippe SEMIOND

Thierry ALPHAND

Frank ADISSON

Laurent VERNET

Gérard ALDEBERT

Commission Economie / Tourisme / Agriculture

Maryline FISCHER

Alice GRANET

Catherine COQUILLAT

Bernard BARONNAT

Thierry ALPHAND

Amandine CARRE-PIERRAT

Virginie JEANNE

Gérard ALDEBERT